



Charte de civilité

Elle a pour objet de définir les règles du « vivre ensemble » et de garantir, dans le respect des biens et des personnes, un cadre propice aux apprentissages scolaires, ainsi que la réussite et le bien-être de tous et de chacun.

✓ **Respect des règles de scolarité**

En tant qu'élève, je m'engage à :

- Entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable et respecter l'interdiction du port de couvre-chef à l'intérieur des locaux.
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement.
- Ne pas mâcher de chewing-gum dans les locaux ni grignoter (bonbons, graine de tournesol etc.) au sein de l'établissement.
- Respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone portable dans l'enceinte du collège (il doit être éteint et rangé), et de toutes prises de vue ou enregistrements audio ou vidéo.
- Respecter les horaires des cours et des activités annexes auxquels je me suis inscrit(e).
- Me présenter avec mon carnet de correspondance et le matériel nécessaire aux cours.
- Adopter un langage correct.
- Respecter l'autorité de l'ensemble des adultes.
- Faire les travaux demandés par le professeur en classe, noter sur l'agenda et effectuer ceux demandés à la maison.

✓ **Respect des personnes**

En tant qu'élève, je m'engage à :

- Avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'Internet, des réseaux sociaux, du téléphone portable.
- Être attentif aux autres et me montrer solidaire et aidant à l'égard de mes camarades, en particulier envers ceux qui pourraient rencontrer des difficultés scolaires ou personnelles.
- Ne jamais mettre en cause ou me moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit.
- Refuser tout type de violence, verbale ou physique, ou de harcèlement, et ne participer à aucun jeu qui pourrait mettre quiconque en danger.
- Accepter la diversité d'origines et de convictions personnelles qui peut exister parmi les élèves et les adultes du collège et n'adopter, en conséquence, aucun comportement discriminatoire de quelque nature qu'il soit.
- Respecter les biens personnels de chacun et s'interdire le vol.

✓ **Respect des biens communs**

En tant qu'élève, je dois :

- Respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs.
- Contribuer à garder les locaux et les sanitaires propres.
- Ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable.
- Respecter les principes d'utilisation des outils numériques, tels que définis par la charte informatique.

Le respect de l'ensemble de ces règles est la condition nécessaire, et indispensable, à l'instauration et au maintien d'un climat de travail serein au collège.
Signature de l'élève Signature du responsable